



## Supplément au certificat Europass<sup>(\*)</sup>



### 1. Intitulé du certificat

**«Assurer la mise en service, la maintenance et le dépannage d'une installation frigorifique» (TECFRO11) associé au métier de technicien frigoriste**

<sup>(\*)</sup> dans la langue d'origine

### 2. Traduction de l'intitulé du certificat

**'Instaan voor de inbedrijfstelling, het onderhoud en de herstelling van een koelinstallatie' (TECFRO11) sluit aan bij de functie van koeltechnicus**

**„Übernehmen der Inbetriebnahme, Wartung und Reparatur von Kühlausrüstung“  
(TECFRO11) verbunden mit dem Beruf des Kühltechnikers (DE)**

**"Provide the start-up, maintenance and repair of refrigeration equipment" (TECFRO11)  
associated with the job refrigeration technician (EN)**

<sup>(\*)</sup> Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

### 3. Eléments de compétences acquis

- Remplir les certificats (de pression, de tirage au vide, d'étanchéité et de récupération)
- Remplir le carnet d'entretien de l'installation
- Rédiger un rapport d'intervention
- Exploiter les documents techniques
- Contrôler l'installation
- Effectuer le test de pression
- Effectuer les branchements électriques
- Tester l'installation électrique
- Faire le vide du circuit réfrigérant
- Charger le circuit en fluide réfrigérant
- Démarrer l'installation
- Effectuer les réglages de l'installation
- Contrôler l'étanchéité
- Entretien des composants de l'installation
- Contrôler l'état des composants
- Contrôler le circuit d'huile
- Effectuer le test d'étanchéité
- Contrôler les paramètres d'équipements
- Déterminer les causes de dysfonctionnement
- Remplacer les éléments défectueux
- Adapter les paramètres
- Contrôler le carnet d'entretien
- Confiner le fluide frigorifique dans une zone du circuit
- Récupérer le fluide frigorifique
- Démontier l'installation
- Monter une installation



#### 4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

Dans le respect de la législation en vigueur (règles de sécurité, d'hygiène et d'environnement), le technicien frigoriste assure la mise en service, la gestion technique, la maintenance et la réparation d'installations frigorifiques, de conditionnement d'air et de pompes à chaleur. Il travaille avec les fluides réfrigérants.

<sup>(1)</sup> Rubrique facultative

#### <sup>(1)</sup> Note explicative

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Pour plus d'information, visitez le site <http://europass.cedefop.eu.int>

© Communautés européennes 2002

Version Octobre 2010

#### 5. Base officielle du certificat

<b>Nom et statut de l'organisme certificateur</b>  Consortium de la validation des compétences, service public. Rue de Stalle 67 1180 Bruxelles Belgique Tel ; 00-32-2-371.74.40 <a href="http://www.validationdescompetences.be">www.validationdescompetences.be</a>	<b>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale responsable du référent du certificat</b>  Les gouvernements de la Région wallonne, la Communauté française et la Commission communautaire française de la Région Bruxelles-Capitale
<b>Niveau (national ou international) du certificat</b>	<b>Système de notation / conditions d'octroi</b>  Évaluation binaire : OK / NOK
<b>Accès au niveau suivant d'éducation/de formation</b> §4 Le Titre de compétence donne droit à l'accès aux formations organisées au sein des établissements de l'Enseignement de Promotion Sociale ainsi que des centres de formation des Entités, du Forem et de « Bruxelles Formation », lorsque les compétences visées par le Titre constituent une condition d'accès à ces formations, conformément aux règles en vigueur au sein de ces institutions. Le Titre de compétence donne lieu à la prise en compte automatique des compétences validées pour l'accès aux épreuves sanctionnées par les certificats scolaires délivrés par les Communauté française conformément aux dispositions du décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, et sous réserve des conditions de durée de validité prévues, dans le cadre du cursus scolaire, pour certaines compétences.	<b>Accords internationaux</b>
<b>Base légale</b> Accord de coopération relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue (24 juillet 2003)	

## 6. Modes d'accès au certificat officiellement reconnu

Description de l'enseignement / formation professionnel(le) suivi(e)	Part du volume total de l'enseignement / formation (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)
École/centre de formation		
Apprentissage en contexte professionnel		
Apprentissage non formel validé (auto formation, formation à distance semi structurée...)	100 %	Durée de l'épreuve de validation : 6 h
<b>Durée totale de l'enseignement / de la formation conduisant au certificat</b>		

**Niveau d'entrée requis**

Arial 10

**Information complémentaire**

[www.validationdescompetences.be](http://www.validationdescompetences.be)

[www.europass.cedefop.europa.eu](http://www.europass.cedefop.europa.eu)